

Le rôle de l'école dans l'éducation civique [suite et fin]

Autor(en): **Bondallaz, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 20

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nous aurons l'occasion de faire de salutaires réflexions sur notre enseignement. La méthodologie est une belle chose ! Mais la meilleure méthodologie sans l'esprit qui l'anime, n'en déplaît aux pédagogues, n'est qu'une mécanique. Comme professeur, Monseigneur nous apprendra quel esprit doit animer notre enseignement pour former des *hommes* et non seulement des façons de petits savants.

L'instituteur puisera même dans ce livre plusieurs sujets de compositions. Je ne citerai pour exemples que les deux premiers alinéas. L'un décrit le panorama dont on jouit en parcourant la route de Cottens à Autigny et l'autre la maison paternelle de Mgr Bovet.

Nous trouvons, dans le livre de lecture du II^{me} degré, deux sujets semblables au premier que je viens de citer. L'un se trouve dans le chapitre *Hauterive*, et l'autre dans celui intitulé *De Fribourg à Morat*. Remarquez au commencement du chapitre *Hauterive* comme M. Horner a bien décrit le panorama qui se déroule aux yeux du voyageur qui parcourt la route de Fribourg à Posieux. M. Bourqui, ancien préfet, a non moins bien décrit, mais d'une autre manière, le trajet de Fribourg à Morat.

Après avoir lu ces deux chapitres du livre de lecture, lisez le premier alinéa de la *Notice biographique de Mgr Bovet*, où il y a la description du panorama dont jouit le voyageur, du haut de Cottens. Vous me direz ensuite si elle est mal écrite. J'attends votre réponse avec plaisir.

En imitant ces trois sujets : 1^o De Fribourg à Posieux ; 2^o de Fribourg à Morat ; 3^o de Cottens à Autigny ; combien de descriptions semblables ne pouvons-nous pas faire des différentes contrées de notre canton ?

Il y aurait encore bien des sujets à extraire et bien des épis à glaner dans le reste de l'ouvrage. Mais le lecteur les trouvera lui-même. Il est inutile d'insister.

NULLIUS.

Le rôle de l'école dans l'éducation civique

(Suite et fin.)

Remarquons que *Les Idées de demain* font à notre système de gouvernement, tant fédéral que cantonal, une objection de principe. Parce que ce principe est issu de la Révolution, elles condamnent en bloc et sans appel tout l'édifice démocratique. C'est injuste. La moralité des hommes qui détien-

ment le pouvoir importe beaucoup plus que la forme même du gouvernement. Oh ! je sais bien que tout n'est pas parfait dans la démocratie, pas plus que dans la monarchie, du reste. Je déplore, comme beaucoup de mes compatriotes, la corruption vénale parfois ébontée qui se pratique à certaines élections, les « beuveries » électorales, le trafic odieux auquel se livrent des courtiers politiques peu scrupuleux. Mais ces abus regrettables sont bien davantage le fait des hommes que du principe lui-même. Tant que les passions humaines existeront, les formes de gouvernement, quelles qu'elles soient, seront entachées d'erreurs et capables d'entraîner des abus. Toutefois, entre le régime actuel qui assure au peuple la plus grande somme de libertés possibles, telles que l'égalité devant la loi, l'égalité politique, l'accessibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques, et l'ancien régime qui monopolisait ces mêmes libertés au profit exclusif d'une classe restreinte de privilégiés, mon choix, dis-je, et celui de l'immense majorité des Suisses, n'est, certes, pas douteux.

Lorsque, au cours de l'enseignement de l'histoire nationale, nous abordons le chapitre toujours controversé de la Révolution française et de ses conséquences pour la Suisse, nous ne manquons pas de flétrir comme elles le méritent les abominations des conventionnels et des terroristes ; mais nous faisons ressortir aussi la nécessité des réformes sociales qui sont sorties de cette même Révolution. Qui pourrait, sans méconnaître totalement l'histoire, affirmer que ces réformes ne revêtaient pas un caractère d'urgence absolue ? La Révolution a proclamé les droits de l'homme, mais elle a eu le grand tort d'ignorer les droits de Dieu ; la démocratie chrétienne s'inspire de ces droits de l'homme, mais elle réserve expressément les droits de l'Eternel.

Puisque les adhérents de l'école politico-littéraire franco-suisse préconisent le retour au pouvoir des familles aristocratiques, nous allons examiner un instant ce que celles-ci ont instauré dans notre pays, au cours des siècles qui ont précédé la Révolution. On connaît l'arbre à son fruit ; de même, on juge un gouvernement d'après ses actes. Ces messieurs des *Idées de demain* ignorent ou ont peut-être oublié l'histoire de la Suisse ; me permettront-ils, en conséquence, de rafraîchir un peu leur mémoire ? Je me sers de l'*Histoire suisse* due à la plume de M. Suter et traduite en français par M. le professeur G. Castella.

Je cite à la page 290 :

« Les pouvoirs publics étaient entre les mains d'un petit nombre de familles aristocratiques privilégiées. Ce système

« fit faire de notables progrès administratifs, en particulier
« dans les villes.....

« Les greniers publics renfermaient des réserves pour les
« années de disette. En cas de mauvaises récoltes, d'inonda-
« tions ou d'autres fléaux, l'Etat pouvait subvenir aux
« besoins du peuple. »

Voilà qui est bien et mérite des éloges ; mais poursuivons :

Page 271, à propos de la guerre des paysans :

« Les gouvernants avaient appelé autrefois les paysans
« nos ressortissants » ; ils les appelaient alors « nos sujets »,
« en exigeant d'eux une obéissance absolue envers des
« maîtres qui détenaient le pouvoir « par la grâce de Dieu ».
« L'excellente coutume de consulter le peuple dans les
« circonstances politiques importantes fut supprimée. Les
« paysans qui réclamaient étaient déclarés rebelles et leurs
« doléances traitées de « futiles prétextes de gens endettés....
« Après la guerre, un joug de fer pesa sur le peuple des cam-
« pagnes. »

Page 292 :

« Les sujets se plaignaient aussi, et toujours davantage,
« des limitations apportées par les villes au commerce et
« à l'industrie et de la suppression d'anciens droits et cou-
« tumes. Mais les gouvernants considéraient les campagnes
« comme une terre sur laquelle ils étaient maîtres absolus
« et maintenaient avec une dure opiniâtreté ce qu'ils appe-
« laient leurs droits de suzeraineté. »

Page 291, au sujet des bailliages communs :

« Des réformes importantes restaient en souffrance. Le
« servage subsistait partout ; l'école, l'assistance publique
« étaient négligées. Dans la plupart des cantons, on s'habitua
« à considérer la charge de bailli comme une source impor-
« tante de revenus. »

Page 310, à propos de la Révolution française :

« Dans certaines contrées, les paysans qui payaient des
« impôts au roi, des redevances aux seigneurs et la dime au
« clergé, pouvaient à peine vivre, tandis que la cour et la
« noblesse vivaient dans le luxe et gaspillaient des sommes
« énormes pour leur superflu. »

Page 38 du deuxième livre d'*Histoire suisse* d'Henri
Elzingre :

« Des mesures vexatoires furent prises, à Berne, par la
« haute aristocratie au sujet des arcades qui devaient être
« uniquement réservées aux promenades des dames patri-

« ciennes et au sujet des marchés lesquels devaient rester « fermés jusqu'à onze heures aux femmes bourgeoises. »

Ce dernier détail caractérise singulièrement toute une époque.

Je pourrais multiplier les citations. J'ajouterai, à la louange des patriciens, qu'ils protégèrent la religion et ses ministres.

En résumé, à part quelques sages mesures administratives, les gouvernements aristocratiques n'ont presque rien fait pour l'école populaire, ni pour l'industrie, ni pour l'agriculture. Pasteurs chargés de conduire un troupeau, ils n'avaient le plus souvent en vue que la toison de leurs ouailles. Quoi d'étonnant, dès lors, que le peuple ait cherché à secouer un joug aussi intolérable !

Ces temps de domination et de sujétion absolues sont heureusement révolus depuis quelque quatre-vingt-cinq ans. La noblesse bien pensante de notre époque ne se fait pas d'illusions à cet égard. Le peuple a conquis des droits au prix d'efforts séculaires ; il n'entend pas s'en laisser dépouiller.

Sans parti pris et sans acrimonie, me plaçant uniquement sur le terrain de l'école, foyer d'éducation civique, j'ai essayé de prouver que l'Etat démocratique ne mérite pas les reproches qu'on lui adresse. Je ferai volontiers encore une concession aux partisans des *Idées de demain*. Ces messieurs ont fait vibrer la corde du cantonalisme ; je ne saurais leur en faire un grief, pourvu toutefois qu'ils n'aillent pas trop loin dans leurs revendications. Le cantonalisme a pour mission de sauvegarder les prérogatives des Etats en face des empiétements d'une centralisation envahissante ; il est donc nécessaire qu'il puisse faire entendre sa note dans le concert helvétique, sinon la bonne harmonie risque fort d'être troublée. Pourtant toute exagération de part et d'autre serait un tort. Nous n'assisterions pas impassibles à une diminution des souverainetés cantonales ; mais un pouvoir fédéral fort et bien organisé est le plus précieux garant de notre indépendance. La politique d'équilibre et de contre-poids est celle qui convient le mieux à un Etat fédératif ; l'avenir de la Suisse est à ce prix. Malgré quelques heurts et d'inévitables frottements, j'ai l'intime persuasion que la démocratie, toujours susceptible d'améliorations, saura mener à bien cette tâche importante. Telles sont les idées d'aujourd'hui qui seront, je l'espère, celles de demain et même celles d'après-demain.

Vive la Suisse républicaine et démocratique !

A. BONDALLAZ, *instituteur*.
